



Résilier bail avec clause de solidarité

Par **vapeix**, le **27/07/2008** à **22:39**

bonsoir,
je voudrai savoir comment faire pour résilier un bail de location avec clause de solidarité?
car si je donne congé avec le préavi, avec lettre recomander avi de réception je resterai
toujour solidaire du bail?
merci de me répondre vite c'est vraiment urgent

Par **coolover**, le **29/07/2008** à **21:44**

Mauvaise nouvelle vapeix : la cour de cassation considère qu'en cas de solidarité entre les co-locataires, le congé donné par l'un ne le dispense pas de répondre des loyers même postérieurs à sa date de départ (Civ. 3, 05/10/1999).

Ca ne me parait pas parfaitement juste mais c'est ça la solidarité : c'est envers et contre tout :)